

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAUREVILLE
19 SEPTEMBRE 2018

Présents : Mmes BERTHIER Béatrice, VALETTE Blandine,
MM. CROUX Christian, CODECCO Didier, CANDELOTTO Christophe, MENDEZ Laurent
(procuration de Mme PAYRASTRE Elisabeth).

Absents excusés : Mme PAYRASTRE Elisabeth (procuration à M. MENDEZ Laurent)
MM. DERAMOND Sébastien, PAGES Gaston

Absent : M. GLEISES Alain.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

M. CANDELOTTO Christophe est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande le rajout d'une délibération pour le soutien du Centre des Finances publiques de Caraman-Lanta.

Approbation des comptes rendus du conseil municipal du 02 et 11 juillet 2018.

Comptes rendus approuvés à l'unanimité.

2018- 24 Délibération CDG31 – Adhésion au contrat groupe assurance statutaire 2019.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

d'adhérer au service Contrats-groupe du CDG31 à l'occasion de la mise en place du contrat groupe d'Assurance statutaire 2019, aux conditions ci-après exposées :

- de souscrire à la couverture afférente aux agents affiliés à la CNRACL aux conditions qui correspondent au choix n° 3 (5,71 %) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents contractuels et conventionnels afférents aux décisions précédentes, ainsi qu'à procéder au choix des variables de couverture (bases de l'assurance et de couverture au titre des rémunérations assurées) ;
- d'inscrire au Budget de la structure les sommes correspondant au recours à la mission optionnelle du CDG31 et aux primes annuelles d'assurance.

2018- 25 Terres du Lauragais – Fonds de concours pour la prise en charge d'une partie des dépenses d'entretien de voirie liées aux dégâts d'orage.

Suite aux dégâts d'orage survenus le 5 juin 2018 sur notre commune aux endroits suivants, VC5 proche de la mairie, il a été délibéré lors du Conseil Communautaire du 12 juillet 2018 le principe d'une contribution financière des communes concernées par voie de fonds de concours comme prévu par l'article L. 5214-16 V du CGT.

Monsieur le Maire précise que le montant maximum du fonds de concours ne peut excéder la part de financement assuré, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Ainsi, la participation financière concernant la commune de Maureville est de 257, 19 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette dépense.

2018-26 DM02 – Fonds de concours BP2018

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il convient de faire une décision modificative au BP2018 pour payer cette dépense.

Le conseil municipal décide à l'unanimité la décision modificative ci-dessous :

ID 2041512 + 258 €

FD 615221 – 258 €

2018-27 DM03 – Modification chapitre 2158 et 1342 BP2018 en opération d'ordre

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de la préfecture de modifier le BP 2018 en section d'investissement en opération d'ordre.

Le conseil décide à l'unanimité :

ID 2158 (040) – 5081 € IR 1342 (040) - 5081 €

ID 2152 + 5081 € IR 1342 + 5081 €

2018-28 Soutien au centre des finances publiques (CFP) de CARAMN-LANTA

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de prendre une délibération de motion de soutien pour le maintien du centre des finances publiques de Caraman-Lanta.

Le conseil décide à l'unanimité d'approuver cette délibération.

Monsieur le Maire informe le conseil du dossier concernant les dommages aux bâtiments communaux consécutifs à la sécheresse 2016. Suite au passage d'un expert, l'assurance propose une indemnité de 4 495 € pour un montant total des travaux de 7 545 € (franchise de 3 050 € à la charge de la commune).

La communauté de communes Terres du Lauragais propose la gestion du pool routier 2019-2022 en mode « pot commun ». L'enveloppe globale est insuffisante pour réaliser l'ensemble des travaux des 58 communes. Le conseil municipal doit émettre un avis sur ce mode de gestion.

Le conseil municipal ne se prononce pas et décide de remettre sa décision lors du prochain conseil municipal.

Avancement travaux :

Isolation phonique salle des fêtes : Le conseil départemental a alloué une subvention de 1 354,80 € pour un montant total de 3 387 € HT.

La commission travaux a validé le choix de la couleur (gris sombre) et les formes des baffes.

Les travaux débuteront lundi 29 octobre 2018.

Aire de pique-nique : pas de subvention accordée. Cet achat est considéré comme du mobilier urbain.

Aire de jeux : le Conseil Départemental a informé de l'attribution de la subvention (commission permanente du 20/09/2018). Le montant sera de 1 000 € pour le matériel et de 2 228 € pour l'aménagement de la surface amortissante.

Accessibilité bâtiments communaux : reste à réaliser l'aménagement des seuils entrée Mairie et Eglise, la pose du panneau d'horaires d'accès au cimetière, réfection de la peinture place PMR et accès Mairie. Ces travaux doivent être réalisés avant la fin de l'année par rapport à l'Agenda d'Accessibilité Programmé.

Site internet :

Nécessité de choisir l'interface pour l'intervention du CD31 en décembre et avoir un site internet opérationnel en 2019. Le coût annuel est de 50 €.

Comptes rendus des réunions intercommunales :

Réunion CLECT du 06 septembre 2018.

Conseil communautaire du 11 septembre 2018.

Réunion ESIT du 17 septembre 2018.

Questions diverses :

Création d'un groupe de travail avec l'association Arbres et Paysages d'Autant avec thème principal : la replantation des haies sur le territoire et leur rôle sur la biodiversité et érosion des sols. Préparation de la journée collecte de graines.

Signalement d'un nid de frelons au niveau de l'église – une demande d'intervention sera effectuée. Réunion de la commission urbanisme le vendredi 21 septembre.

Entretien avec Monsieur Christian VERFEIL sur les mesures à appliquer dans le cadre de la lutte contre la peste porcine en rapport avec ses cochons chinois.

Sollicitation de Monsieur le Préfet pour dissolution de l'Association Foncière.

Lecture du courrier du Laboratoire Départemental 31 rappelant l'obligation réglementaire sur la surveillance de la qualité de l'air intérieur des ERP au 1^{er} janvier 2023.

Information sur des conflits de voisinage.

Opération nids de poule à prévoir en octobre après passage de l'épaveuse.

Prochain conseil municipal prévu le lundi 15 octobre 2018.

La séance est levée à 22H30.

